

CHAMINS DE FER.

Bateaux d'arrivée et de départ

NEWORLÉANS & NASHVILLE

ARRIVÉE.
Pass mail tous les jours..... 7:15 a.m.
Capron tous les jours..... 8:15 p.m.
Limité tous les jours..... 8:15 p.m.
Ouest train tous les jours.....
samedi dimanche..... 8:50 a.m.
Dimanche écurie..... 9:20 p.m.
DEPART.
Pass mail tous les jours..... 8:15 p.m.
Express tous les jours..... 7:00 a.m.
Limité tous les jours..... 8:25 a.m.
Ouest train tous les jours, mardi dimanche..... 4:00 p.m.
Dimanche écurie..... 7:40 a.m.

QUEEN & CRESCENT

ROUTE.

ARRIVÉE.
No 1 Limited..... 8:45 a.m.
No 1 Pan American special..... 9:10 p.m.
No 2 local..... 4:30 p.m.
No 7 pointe Est Louisiana..... 9:30 a.m.
Excuse du dimanche.

DEPART.

No 2..... 7:05 p.m.
No 4 local..... 6:30 a.m.
No 4 Pan American special..... 9:10 a.m.
No 8 pointe Est Louisiana..... 6:30 p.m.
No 2 Limited..... 7:30 p.m.
Excuse du dimanche.

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVÉE.
No 5 Chicago limited..... 8:15 p.m.
No 1 fast mail..... 11:30 a.m.
No 3 Cincinnati and Louisville..... 8:15 p.m.
No 1 Louisville Mail..... 11:30 a.m.
No 3 local mail..... 10:30 p.m.
No 5 Northern Express..... 8:10 a.m.
No 7 McCormick Acid..... 9:30 a.m.
No 10 Dimanche excursion..... 9:30 p.m.

DEPART.

No 4 Chicago limited..... 9:15 a.m.
No 2 fast mail..... 6:30 a.m.
No 4 Cincinnati & Louisville..... 7:15 a.m.
No 2 fast mail..... 7:15 a.m.
No 8 Northern Express..... 5:15 p.m.
No 2 Louisville Mail..... 7:10 p.m.
No 3 McCormick Acid..... 3:30 p.m.
No 10 Dimanche excursion..... 7:20 a.m.

THE VACOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVÉE.
Memphis express..... 8:15 a.m.
Vicksburg express..... 6:00 p.m.
Memphis Accommodation..... 9:40 a.m.
Dimanche Excursion..... 8:40 p.m.

DEPART.

Memphis express..... 8:15 p.m.
Vicksburg express..... 7:00 a.m.
Memphis Accommodation..... 4:00 a.m.
Dimanche Excursion..... 8:00 p.m.

SOUTHERN PACIFIC CO.

ARRIVÉE.
Local..... 11:10 a.m.
O. and Houston..... 5:15 p.m.
Pacific Coast Express..... 8:35 p.m.
Sunday Express..... 6:45 p.m.

DEPART.

Local..... 3:00 p.m.
W. O. and Houston..... 6:35 p.m.
Pacific Coast Express..... 9:00 p.m.
Sunday Express..... 11:55 p.m.

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVÉE.
Fort Worth and Hot Spring express..... 7:30 a.m.
12:05 p.m.

Dimanche express.....

8:45 p.m.
Depart.....
Dallas express..... 8:30 a.m.
local..... 3:15 p.m.
Fort Worth and Hot Spring express..... 6:20 p.m.

NEW ORLEANS, PORT CHARLOTTE AND GRAND ISLE

ARRIVÉE.
Dimanche seulement.
Algier..... 7:30 p.m.
Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Algier..... 9:55 a.m.
Samed' et dimanche seulement.

Algier..... 9:55 a.m.
Tous les jours excepté dimanche.

Algier..... 6:40 p.m.
Départ.....
Dimanche seulement.

Algier..... 8:00 a.m.
Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Algier..... 4:30 p.m.
Dimanche seulement.

Algier..... 5:30 p.m.
Tous les jours excepté dimanche.

Algier..... 8:00 a.m.

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVÉE.
Tous les jours excepté dimanche.
Le Batail et Shell Beach..... 9:10 a.m.
Dimanche seulement.

Le Batail..... 7:00 a.m.
Le Shell Beach..... 10:02 a.m.

Dimanche..... 7:00 p.m.

DEPART.
Tous les jours excepté dimanche.
Pour Le Batail et Shell Beach..... 4:10 p.m.
Dimanche seulement.

Shell Beach..... 5:30 a.m.
Dimanche seulement.

Shell Beach..... 8:00 a.m.
Dimanche..... 5:30 p.m.

Shell Beach..... 7:30 p.m.

LEON & GAUTIER

Décorateurs et Agents de Manufacture,

300 Godchaux Building, New Orleans

—

Décorations en tons grecs et papier peint de toutes sortes.

Comptoirs modernes en briques artistiques et en carreaux de faïence colorée.

Modèles antiques et mobilier moderne.

Magasins, Banques, Offices, Bar Rooms, etc.

Prix Très Modérés.

—

NEW ST-CHARLES HOTEL

Moderne. A l'opposé du Fox.

Première Classe.

Pouvez trouver nulle part une

BAHNS AU ST-CHARLES

Turquie-Rouge-Roumaine-Ordinaire.

OUVERT JOUR ET NUIT.

Les Lits, Matelas, Matrasses et Ventrelles sont à la disposition des dames, de 8 heures à 22 heures, à 10 francs la nuit.

A. E. BLAKELY & CO., Limited, Propriétaires.

—

DÉPARTEMENT DES CHARTES

CHARTES

Central Bank, Savings & Trust Company.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

Parc aux Ordures,

Ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que ce jour, le vingt

mai de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, par le Bureau des

Actions et de la Corporation, sous le nom

de la "Central Bank, Savings & Trust Com-

pany", et au nom de ses actionnaires, le

sont déclarés que le présent

Document est un acte authentique et

irréfutable de la Corporation.

ARTICLE I.

Lorsque cette Corporation pourra être dé-

clarée, soit par l'Etat ou par

les Etats-Unis, ou par toute autre autorité

comptable, pour être établie, il sera

déclaré que le présent

Document est un acte authentique et

irréfutable de la Corporation.

ARTICLE II.

Cette Corporation sera créée par

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les Etats-Unis, ou par toute autre

autorité compétente, pour servir de

l'Etat ou les